



Lycée Louis Rascol – Lycée général, technologique et professionnel

ACTE DE CANDIDATURE

Les candidatures signées doivent être déposées auprès des Conseillers Principaux d'Education à la Vie Scolaire. Les candidats sont invité(e)s à compléter également **une profession de foi** dans laquelle ils indiquent leurs motivations et leurs propositions.

Election des membres du Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)

La durée du mandat est de 2 ans

JEUDI 9 OCTOBRE 2014

Je soussigné(e)

élève de la classe de déclare me présenter à l'élection des
délégués pour le Conseil de la Vie Lycéenne (C.V.L).

Mon suppléant(e) est

élève de la classe de

Signature du candidat (e)

Signature de son suppléant(e)



Lycée Louis Rascol – Lycée général, technologique et professionnel

PROFESSION DE FOI

Election des membres du Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)

JEUDI 9 OCTOBRE 2014

NOM : PRENOM : CLASSE :

→ Mes motivations : pourquoi je suis candidat(e) »

→ Mes propositions : les idées que souhaite promouvoir ou défendre

La profession de foi sera affichée dans le lycée et près du bureau de vote. Elle sera aussi – si les candidats le souhaitent – publiée sur le site internet du lycée à la rubrique « Démocratie Lycéenne ».

Vu le candidat